



Octobre 2022 N° 28

Bonjour à toutes et à tous,

Au sommaire de ce nouveau BP COM :

- Retour sur la Convention : quel IMPACT ?
- Le CSE du 29 septembre : les avis rendus par le SNECA
- Le CSE du 29 septembre : les informations présentées sans avis

[Retour sur la convention du 15 Septembre dernier](#)



Nous ne pouvons pas commencer notre bulletin sans revenir sur l'évènement marquant de la rentrée avec un nouveau mot = IMPACT

Cette convention a-t-elle réellement eu l'impact escompté ?

La Direction nous avait informés qu'elle allait faire des annonces à l'ensemble du personnel.

Si les grandes lignes du projet ont été présentées, l'ensemble des salariés reste dans le flou total, ce qui a créé une frustration pour de nombreux collaborateurs.

Des annonces ????

Revenons sur quelques annonces :

« Quota annuel de travail à distance »

La Direction vous a informés de l'ouverture des négociations sur l'organisation du travail pendant la convention. C'est vrai les négociations viennent de s'ouvrir.

Mais connaissez-vous la définition du travail à distance ? Nous vous rappelons que le travail à distance ne veut pas dire uniquement télétravail.

Il s'agit en fait de travailler sur un autre lieu que celui de son affectation habituelle, on parle alors de travail déplacé ou de télétravail. Donc le travail déplacé peut se faire dans une autre agence ou un autre site...



Il faut faire attention à cette notion que la Direction souhaite introduire dans notre organisation du travail.

Par ailleurs, la Direction n'a donné aucune information sur le nombre de jours, chiffre très attendu par vous tous.

Alors **SUSPENSE...**

« Externalisation du fiduciaire »

Process qui devra être validé par le manager.
Présence de conditions d'éligibilité ?
A partir de quand ?



Là aussi **SUSPENSE...**

« Réseau des femmes »

Claire BUSSAC et Carole DESIGAUD vous ont annoncés la création du premier réseau de femmes de la Caisse Régionale.

La Direction cherche une « pilote ». Y-a-il des amatrices ?
Le poste est à pourvoir



« Un système de climatisation dans toutes les agences »

Il reste encore des agences sans climatisation ? Est-ce normal ?



C'est une bonne nouvelle pour nos collègues !

Retour sur l'ordre du jour du CSE 29 SEPTEMBRE 2022

Les informations présentées en CSE pour avis

Modification des Entretiens d'Evaluation et Développement des Compétences et de la Performance

Mise en place d'une auto-évaluation

Simplification du formulaire

Modification du calendrier

(Auto-évaluation de mi-novembre à fin décembre et lancement des entretiens début janvier jusqu'à fin février pour les sites et mars pour le réseau => pour mise en cohérence entre l'évaluation et le versement de la REC individuelle)

Avis Favorable du SNECA

Modification du règlement intérieur

Nouvelles dispositions relatives au harcèlement sexuel, moral et aux agissements sexistes

Nouvelles dispositions relatives à la protection des lanceurs d'alerte

Actualisation de certains termes régis par le Code du Travail

Rappel : Interlocutrice privilégiée pour toutes les questions sur le harcèlement : Amélie VANDENBERGHE (Relations Sociales).

Avis Favorable du SNECA

Transfert de l'agence de Meaux Foch pendant les travaux de l'agence

Nous sommes toujours en attente d'une réponse sur la validation du prochain site de l'agence. La Direction ne souhaite pas communiquer tant que le projet n'est pas totalement « bouclé ».

Relocalisation des équipes de l'agence des particuliers dans un modulaire à proximité des locaux existants.

Relocalisation des équipes de la DT Marne et Morins, de la DS Pays de Meaux et des Assurances Professionnelles à Mareuil les Meaux.

Avis Favorable du SNECA

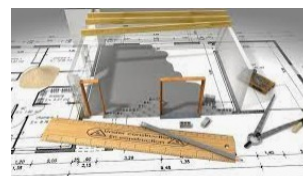
Développement du modèle relationnel : 20 Personnes ont pour mission d'être acteurs de la transformation en tant qu' Ambassadeurs du « modèle relationnel ».

Elles vont former et accompagner tous les managers de la CR, qui eux-mêmes formeront les collaborateurs sur un temps dédié (+ 1 E-Learning en complément).

Avis Favorable du SNECA

Travaux sur les agences de Nemours et Fontainebleau

Avis Favorable du SNECA



Les informations présentées en CSE sans avis

Plan de sobriété énergétique dans l'entreprise

Plan sur 3 axes :

- Travaux = augmenter la part d'énergie renouvelable + réduire notre consommation de gaz avec le remplacement de chaudière par des pompes à chaleur
- Usages = extinction des enseignes + sensibilisation des collaborateurs (impact sur les consignes de températures dans les locaux)
- Pilotage = Améliorer le pilotage des consommations

Débloquer de l'épargne salariale

La loi du 16 Août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit la possibilité de débloquer, à titre exceptionnel, les sommes issues de la participation et de l'intéressement dès lors qu'elles ont été investies dans le PEE avant le 1^{er} Janvier 2022.

Montant maxi = 10.000 € en une seule fois (exonéré d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux mais attention les éventuelles plus-values sont taxées à 17,2 %!).

Ces fonds doivent servir au financement de biens ou fournitures d'une ou plusieurs prestations de services (justificatifs à conserver en cas de contrôle de l'administration fiscale)

Le SNECA a interpellé la Direction sur la possibilité de débloquer les fonds « CASA » ainsi que les CCI Brie Picardie puisqu' ils ne font pas partie de l'épargne entrant dans le champ d'application de la mesure. Nous attendons leur réponse.

Date maxi pour faire la demande : 31 décembre 2022

Création d'une filière ADE : nous reviendrons vers vous pour plus d'informations sur ce sujet

Nouveau dispositif de covoiturage :

Nouvelle Appli = **KLAXIT**



Faciliter le covoiturage aux collaborateurs via une application
Possibilité de bénéficier de subventions via la région IDF ou l'agglomération de Beauvais
Améliorer notre RSE

Evolution des outils informatiques

Sur le dernier trimestre 2022 est prévue la mise en place des projets suivants :

Refonte du parcours conseiller sur le PUC concernant les adresses des clients à titre particulier (gain de temps et information client dès la mise à jour)

Evolution sous NPC = Le client pourra visualiser son potentiel patrimonial et compléter ses informations KYC et ses projets en ligne (meilleure connaissance des projets client)

Assistance virtuelle clients sur NPC

Nos différentes communications

- **BP COM** tous les trimestres ;
- **L'info aux adhérents** envoyée tous les 15 jours sur vos mails personnels ;
- Des **SMS** pour vous alerter sur les sujets importants ;
- Notre **Site internet** : briepicardie-sneca.fr
- Notre **page Facebook**.
- **Flash négociations (lors de la signature d'accords)** envoyé sur vos mails personnels ;
- **Flash CSE (qui vous informe des avis que nous rendons sur les dossiers du CSE importants)** envoyé sur vos mails personnels.



Nous espérons que cette réactivité permettra de mieux vous informer.

Si vous avez des questions ou des suggestions n'hésitez pas à nous contacter via notre boîte mail : contact@sneca-briepicardie.fr